



Direction Générale Territoires, Proximité,
Déchets et Sécurité
Pôle Erdre et Cens

Décision n° 2023 - 107

Objet : La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron – Travaux de rénovation de voirie – Marché subséquent n° MS12NMEH - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux- Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de procéder à la réalisation des travaux de rénovation de voirie sur les communes du pôle Erdre et Cens (La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron) et de conclure un marché subséquent à cette fin,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux d'entretien, rénovation et maintenance du patrimoine viaire du Pôle Erdre et Cens, un montant estimatif de 1 812 083 € HT soit 2 174 499,60 € TTC est affecté à ces travaux pour cette consultation,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 50 semaines maximum.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire n° 2021-81614, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, à savoir les entreprises COLAS FRANCE, BLANLOEIL, EIFFAGE ROUTE OUEST, CHARIER TP SUD, le Groupement SAS LANDAIS ANDRE/SAS BREHARD TP/BAUDRY TP et EUROVIA ATLANTIQUE.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée 'Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue

citoyen', opérations n° 2021-10006 libellée 'Voirie – Entretien Rénovation Sécurité', n° 2021-10008 libellée 'Accessibilité voirie SDA et PMR - Aménagements' et n° 2021-10022 libellée 'Nouveaux aménagements de voirie – La Chapelle sur Erdre'. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 30 000 € TTC.

Décide

Article 1 - La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron - Opération de travaux de rénovation de voirie – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre n° 2021-81614 - Marché subséquent – Durée : 50 semaines maximum - Montant estimatif : 1 812 083 € HT soit 2 174 499,60 € TTC,

Article 2 - Attribution et signature du marché subséquent à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 JAN. 2023**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Affichage au
25 JAN. 2023